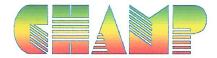
3.4 Annexe volontaire n°10 : fiche de renseignements préalables au dépôt d'un permis de construire en zone agricole « CHAMP »

Source : Fiche de renseignements préalable au dépôt d'un permis de construire en zone agricole « CHAMP », SCEA OBTIFRUITS.

Cette annexe comporte 9 pages.



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS <u>PRÉALABLE</u> <u>AU DÉPÔT</u> D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN ZONE AGRICOLE

Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence 1, avenue Marco Polo - Clé Sud Village - 13140 Miramas http://champ13.free.fr - Tél. 04.90.53.84.09 - Fax 04.90.53.84.61 - Mél : champ.13@free.fr

DEMA								
NOM DE LA SOCIÉTÉ (s'il y a li	ieu) : 5	CEA	08	TIFR	UITS			
NOM: MOREAU SULIEN (Gérent)						CHARNACE	NICOLAS	(Associé)
Téléphone professionnel : 07				Télécop				
Téléphone domicile :				Mobile :	06-	38-34-	48-66	
DOMIC	ILE					PROFESS	ION	
ADRESSE: 11 chemin	der	Barre	<i>F</i>	×	propriétaire	exploitant		
13160 Chá	ikau	crevar	d		retraité agric fermier	cole		
EMAIL: Gulgervin & molecharnace					retraité autre	non exploitant e activité		, m. C
Êtes-vous propriétaire de votre logem	ent actue	1? EQui	EXPLOI		E PROFESSIO	ON:		
ADRESSE : Commune	٠	4.175		Lieudit		01401	-10	
MODE D'EXF		ANDIE	16	Lieudit: LES CLAPIERS  MATERIEL				
	OTALE		LIBBICLIEE	<del> </del>	MATURE		<del></del>	ı
Egiro valoir direct /terros en		CULTIVEE	IRRIGUEE	-	NATURE	NOMBRE	PUISSANCE	
propriété) ÎÎ,	6106	7,3106	7,3106	Tracteu	ırs			
Fermage (terres en location)				Motocu	Iteurs			
Métayage(terres en location)				Autres machines				
REPARTITION D	ES CUL	.TURES				CHEPT	EL	
NATURE		SURF	FACE		NATUR	RE	NON	/BRE
Maraîchères				Porcins				
Tunnels, serres (froids)		16 905	5 m²	Bovins				
Tunnels, serres (chauds)			2 m2	Volailles	3			
Plein champ		52 39		Brebis-mères				
Céréales			-	Chèvres	s-mères			
Vignes			Juments	s poulinières		***************************************		
Vergers				Chevaux	x			
Prairies				Lapins				
Pépinières				Couples de pigeons				
Autres (précisez) Eruits ron	iges	731	06 m²	Autres (p	orécisez)			

PR	OJET
LIEU DE F	REALISATION
Commune SAINT ANDIOL	Lieudit: LES CLAPIERS
Références cadastrales : SectionA n°	N° 259-260-262-266-647-648 N° de la parcelle concernée par la demande : 1221- 1222-1256
Superficie totale de la propriété :    ha 6 la 06 ca	Surface de la parcelle concernée : 11 ha 61a 06ca
NATURE D	DES TRAVAUX
construction neuve aménagement extension	<ul> <li>□ création de logement dans un bâtiment existant</li> <li>□ reconstruction</li> <li>□ autres travaux (précisez)</li> </ul>
DESTINATION	DES BATIMENTS
LOGEMENTS  □ 01. logement exploitant - surface (m²):	BATIMENTS D'EXPLOITATION  10. hangar (ouvert) - surface (m²): 348 m² 11. remise (hangar fermé) surface (m²): 847 m² 12. grange 13. cave 14. chambre froide 15. hall de conditionnement 16. bâtiment d'élevage - surface (m²):
AVIS D	U MAIRE *
<ul> <li>□ Projet non conforme à la vocation de la zone agrico</li> <li>□ Irrecevable en l'état</li> <li>□ Admissible à l'examen du permis de construire</li> <li>□ Observations :</li> </ul>	ole

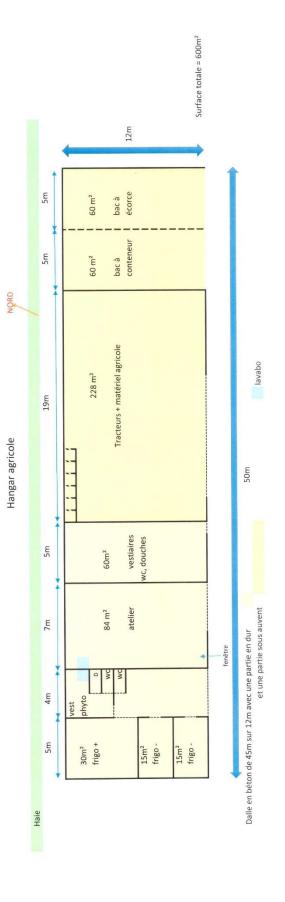
<sup>\* (</sup>sans mention de la mairie le dossier ne sera nas examiné nar le CHAMP)

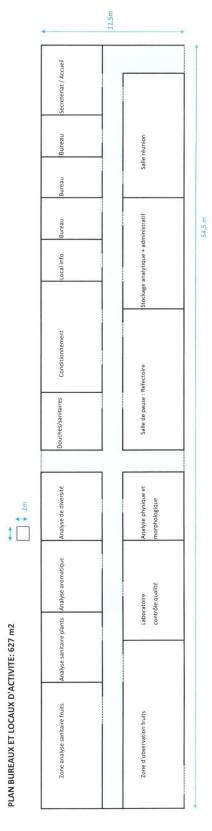
#### MOTIF DE LA DEMANDE

Nous venous d'acquerir 11,5 ha sur la commune de ST Andid pour nous installer en tent que producteurs de petits fruits rouges (fraises, framboises, ctc.) et développer des variétés adaptées à la production sous climat méditerrancéen Pour ce faire, mos parcelles me supportant actuellement aucune structures, mons avons besoin de construire différent batiments nécessaires à notre exploitation et son activité (haugar agricole, bureaux et locaux d'activité, frigos, locaux techniques, Jorages, et serres multichapelles). L'ensemble de ces batiments représente un pen moins de 1200m et il n'ya aucun boitiment d'habitation. La surface totale de serres est d'environ 2, 1 ha, et la surface de cultures en plein champ d'environ 5,3 ha dans un premier temps. Vous trouverez ci-joint un plan global détaille de notre projet qui vous permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'exploitation et de la nécessité de réaliser ces infrastructures pour la viabilité du dit projet. Dans l'attente de votre décision, nous restous à votre disposition pour toutes questions complementaires on points

à préciser sur le sujet.

MOTIF DE LA DEMANDE
Détails des batiments à construire
Hargar agricle:
- 348 m² de stockage du matériel agricole et des intrants
- 60 m² de frigos (positifs et negatifs)
- 16 m² de vestiaires phytosanitaires
- 60 m² de restiones et sanitaires pour le personnel
-84 m² d'atélier de mécanique agricle
Bureaux et locaux d'activités:
- 240 m² dédies aux différentes analyses qualité des fruits
et des plantes
- 280 m² dédies aux bureaux, lieux de vie, stochage,
samitaires et conditionnement
- 107 m² de couloirs pour desservir les différentes zones
Soit un total de 600 m² de batiments d'activités
agricoles pures et 530 m² de batiments administratifo
et activités unexes.





Couloirs

#### DOCUMENTS À FOURNIR

Cette fiche de renseignements, destinée à faire connaître le bien-fondé d'une demande de permis de construire en zone agricole, doit être remplie soigneusement et complètement et adressée, par le demandeur, en 2 exemplaires à la Mairie sur laquelle les travaux sont projetés (un exemplaire sera conservé par la Mairie, le second sera conservé par le CHAMP).

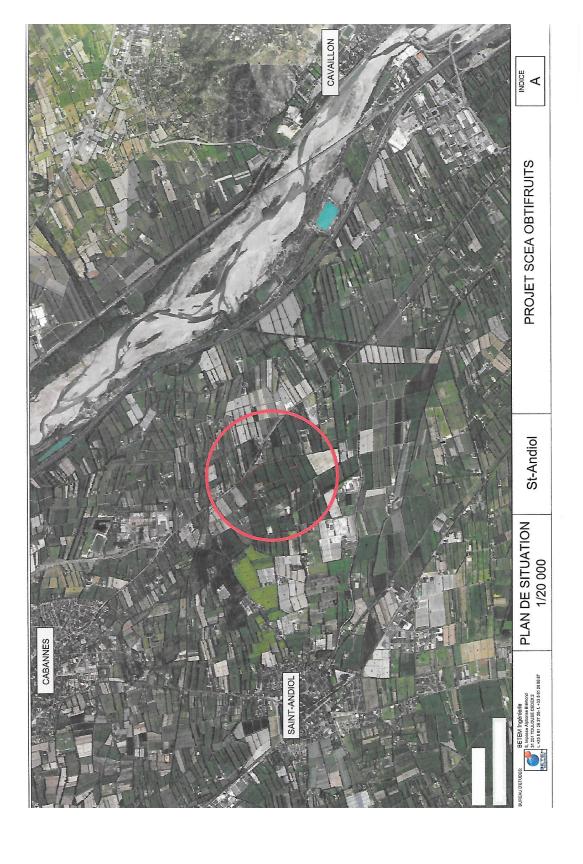
Il est souhaitable que la demande soit établie en tenant compte de l'adéquation du projet à l'exploitation agricole.

Les pièces suivantes pourront être jointes à l'ensemble des 2 exemplaires de la fiche de renseignements :

- Plan de situation (soit carte I.G.N. 1/25 000, soit tableau d'assemblage cadastral) sur lequel figure le siège de l'exploitation, la localisation des différentes parcelles exploitées ainsi que l'implantation du bâtiment projeté.
- Plan de masse (photocopie du plan cadastral) avec l'implantation précise du bâtiment faisant l'objet de la demande, ainsi que des bâtiments existants avec toutes indications utiles sur la nature exacte de ces bâtiments (logement, hangar, etc.).
- ☑ Original de l'attestation spéciale délivrée par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, 152 avenue de Hambourg - B.P. n°8 - 13266 MARSEILLE Cedex 8 ( 04.91.16.58.58).
- □ Relevés parcellaires d'exploitation, fournis par la CMSA.
- ☐ Photocopie de la dernière déclaration de cultures.
- □ Pour les terres en location, photocopie du bail ou, à défaut, bulletin de mutation de parcelles.
- □ Pour les logements concernant la main d'œuvre, fournir la copie de quatre trimestres de bordereaux de versement des cotisations patronales.
- ☐ Pour les sociétés, photocopie des statuts.
- ☐ Pour les élevages de chevaux, fournir les papiers des chevaux
- ☐ Pour tous les élevages, fournir un dossier technique et économique.

D'autres pièces complémentaires pourront être demandées en cours d'instruction du dossier.

En cas de renseignements inexacts ou faux, le dossier sera classé sans suite.





# 3.5 Annexe volontaire n°11 : formulaire d'état des servitudes 'risques' et information sur les sols

Source : Formulaire d'état des servitudes 'risques' et d'information sur les sols (aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols), BOUVIER Denis et RISSOAN Patrick, 07/06/2018.

Cette annexe comporte 1 page.

# Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations m n° IAL 13089-4 du 27/6/201		èté préfectoral mis à jour le		
Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune	
lieudit Les Clapiers		13670	SAINT ANDIOL	
Situation de l'immeuble au regard d'un p	olan de prévention de	es risques naturels (P	PRN)	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PF  prescrit antic  1 Si oui, les risques naturels pris en considérat  inondation   cyclone   séisme	cipé			¹ oui 🔀 non 🗌 date 12/4/2016  avalanche 🗍 feu de forêt 🗍
Extraits des documents de référence permetta		meuble au regard des rise		
L'immeuble est concerné par des prescriptions <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	de travaux dans le règl	ement du PPRN		² oui 🗌 non 🛭 oui 🔲 non 🗵
Situation de l'immeuble au regard d'un p	olan de prévention de	es risques miniers (PF	PRM)	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PF prescrit antic  3 Si oui, les risques naturels pris en considérat m Extraits des documents de référence permetta	cipé tion sont liés à : nouvement de terrain	approuvé	autres	³ oui ☐ non ☐ date
L'immeuble est concerné par des prescriptions <sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  Situation de l'immeuble au regard d'un p			ues (PPRT)	⁴ oui ☐ non ⊠ oui ☐ non ⊠
L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude <sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en cor effet toxique   L'immeuble est situé dans le périmètre d'expos Extraits des documents de référence permettai	nsidération dans l'arrêté effet thermique sition aux risques d'un P	de prescription sont liés effet de sur PR T approuvé	pression	⁵ oui
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation L'immeuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, le Si la transaction ne concerne pas un loger est exposé ainsi que leur gravité, probabilité e	s travaux prescrits ont é ment, l'information sur le	e type de risques auxque		oui  non  oui non oui non oui non oui
Situation de l'immeuble au regard du zo	nage sismique règler	mentaire		
L'immeuble se situe dans une commune de sis zone 1 zone 2 très faible faible	smícité classée en zone 3 🔀 modérée	zone 4 moyenne	zone 5 🗌 forte	
Information relative à la pollution de sol	S.			1.44.1.198.476
Le terrain est situé en secteur d'information sur Information relative aux sinistres indemi		suite à une catastro	phe N/M/T*	oui 🗌 non 🗌
L'information est mentionnée dans l'acte de ve	* cata	astrophe naturelle minière ou tech		oui 🛭 non 🗌
vendeur / bailleur  M. BOUVIER Denis - M. RISSOAN Patrick	date / lieu 07 juin 2018 à		uéreur / locataire	

# 3.6 Annexe volontaire n°12 : avis relatif à l'agrément des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques

Source : avis relatif à l'agrément des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 1<sup>er</sup> février 2014.

Cette annexe comporte 4 pages.

# Avis et communications

#### **AVIS DIVERS**

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

NOR: AFSP1330464V

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2~kg/j de  $DBO_5$  et après évaluation par des organismes notifiés, le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre des affaires sociales et de la santé agréent les dispositifs suivants :

- « BioDisc BA 6 » (6 EH); KINGSPAN ENVIRONMENTAL;
- « BioDisc BC 18 » (18 EH); KINGSPAN ENVIRONMENTAL;

Gamme « BioDisc », modèle BB 10 (10 EH); KINGSPAN ENVIRONMENTAL.

L'agrément de ces dispositifs de traitement porte seulement sur le traitement des eaux usées.

L'évacuation des eaux usées doit respecter les prescriptions techniques en vigueur.

La fiche technique correspondante est présentée en annexe.

#### ANNEXE

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AUX DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS « BIODISC BA 6 », MODÈLE 6 EH, « BIODISC BC 18 », MODÈLE 18 EH, ET À LA GAMME DE DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ « BIODISC », MODÈLE BB 10, MODÈLE 10 EH

#### Références administratives

Numéro national d'agrément	2014-001	2014-002-ext01	2014-002		
Titulaire de l'agrément	Kingspan Environmental GmbH, Siemensstr. 12a, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne				
Dénomination commerciale	BioDisc BA 6	Gamme BioDisc BB 10	BioDisc BC 18		
Capacité de traitement	jusqu'à 6 Equivalents-Habitants	jusqu'à 10 Equivalents-Habitants	jusqu'à 18 Equivalents-Habitants		

#### Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	28 novembre 2013

#### Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3 + A2
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

#### Caractéristiques techniques et fonctionnement

Les dispositifs de traitement sont des microstations fonctionnant selon le principe de la culture fixée immergée aérée (procédé des biodisques).

Ils sont constitués de trois compartiments :

- un décanteur primaire ;
- un réacteur biologique, divisé en deux chambres ;
- un clarificateur.

Le compartiment du réacteur biologique est équipé d'un assemblage de disques en rotation permettant l'alternance de la phase d'aération et d'immersion. La rotation des disques est assurée par un moteur disposé sous le couvercle de la cuve.

Une pompe de relevage disposée dans le clarificateur permet de faire recirculer les boues dans le décanteur. Les dispositifs de traitement sont ventilés par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faîte du toit de l'habitation avec un extracteur.

Un boîtier de commande disposé à proximité de la cuve est équipé d'un afficheur, et présente une alarme visuelle en cas de dysfonctionnement du dispositif de traitement.

S	SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOS	SITIFS			
Elément des dispositifs	Matériel	Matériau constitutif			
Cuve et couvercle	Cuve cylindrique à axe vertical à 3 compartiments	Polyester renforcé de fibres de verre (PRV			
	Couvercle	Polyester renforcé de fibres de verre (PRV			
Tuyauterie	Entrée : tube droit DN 110 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Sortie: tube en Té DN 110 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Joints entrée/sortie	Caoutchouc éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)			
	Du décanteur au réacteur: ouverture dans la 1 <sup>re</sup> chambre du réacteur	1			
	De la 1 <sup>re</sup> chambre du réacteur à la 2 <sup>e</sup> : déversement par des godets rotatifs	1			
	Du réacteur au clarificateur : tube plongeur DN 110 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)			
Boîtier de commande	Automate de commande avec afficheur (programmation et alarme) Modèle Kingspan, type Control Box	1			
Moteur	Moteur à induction Modèle VIPA, type 5IK60GU-CT Couple de démarrage : 0,21 Nm Puissance déclarée : 50 W ou Modèle Danfoss, type E0203 Couple de démarrage : 1,44 Nm Puissance déclarée : 75 W				
Disques rotatifs	Disques de diamètres 900 mm et 1 075 mm de référence 150D et 180D	Polypropylène (PP)			
	Arbre de transmission	Acier inoxydable			
	Courroie de transmission	Caoutchouc			
Pompe de recirculation des boues	Pompe de relevage submersible Modèle Ebara, type Optima M Débit déclaré: 150 l/min (à une hauteur de 1,5 m) Puissance déclarée: 250 W				

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS						
Elément des dispositifs	Matériau constitutif					
	Tube droit DN 32 mm  Cylindre de diamètre 198 mm et de hauteur 660 mm pour le logement de la pompe, équipé d'un tube d'aspiration en partie basse de diamètre 60 mm	Polymère Polyéthylène (PE)				

	SYNTHÈSE DES MATÉRIELS E	T DES DIMENSIONS DES DI	SPOSITIFS		
Modèle		BioDisc BA 6	Gamme BioDisc BB 10	BioDisc BC 18	
Numéro national d'agrément  Capacité (Equivalents-Habitants)		2014-001	2014-002-ext01	2014-002 jusqu'à 18 EH	
		jusqu'à 6 EH	jusqu'à 10 EH		
Cuve	Diamètre (cm)	200	200	245	
	Hauteur hors tout (cm)	216 ou 246	241 ou 271	283	
	Volume utile total (m³)	3,11	3,84	6,11	
	Hauteur entrée (cm)	140	165	182	
	Hauteur sortie (cm)	132	157	174	
Décanteur	Volume utile (m³)	2,20	2,84	4,59	
Réacteur	Volume utile (m³)	0,49	0,49	0,67	
Clarificateur	Volume utile (m³)	0,42	0,51	0,85	
Raccordements entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	110	110	110	
Moteur	Vitesse (tour/min)	7,2	7,2	7,2	
	Fréquence et durée de fonctionnement	Continue (soit 24 h/jour)	Continue (soit 24 h/jour)	Continue (soit 24 h/jour)	
Disques rotatifs	Nombre de disques de référence 150D	16 de diamètre 900 mm	4 de diamètre 900 mm 27 de diamètre 1 075 mm	47 de diamètre 1 075 mm	
	Nombre de disques de référence 180D	24 de diamètre 900 mm	6 de diamètre 1075 mm	12 de diamètre 1 075 mm	
	Surface spécifique total (m²)	76,4	104,0	173,2	
Pompe de recirculation des boues	Fréquence et durée de fonctionnement	Toutes les 120 minutes pendant 10 secondes (soit 2 min/jour)	Toutes les 120 minutes pendant 16 secondes (soit 3,2 min/jour)	Toutes les 120 minute pendant 30 secondes (soit 6 min/jour)	

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires des dispositifs, sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif: http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr (adresse provisoire).

#### Conditions de mise en œuvre

Ces dispositifs sont enterrés selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ces dispositifs ne peuvent pas être installés pour fonctionner par intermittence.

Les dispositifs peuvent être installés sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais et des mesures de temps de séjour et de recirculation, la charge organique pouvant être traitée par ces dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis, peut aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau ci-dessus.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ces dispositifs peuvent se faire selon les modes suivants :

- par drainage et infiltration dans le sol;
- par irrigation souterraine, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur ;
- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

#### Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (*Mode d'emploi BioDisc BA 6 – BB 10 – BC 18*, 25 novembre 2013, 23 pages ; *Guide d'installation BioDisc BA 6 – BB 10 – BC 18*, 25 novembre 2013, 16 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

3.7	Annexe	volontaire	n°13:	attestation	d'impossibilité	de	raccord	au	réseau
	d'adduc	tion en eau	potable	е					

Source : Attestation d'impossibilité de raccord au réseau d'adduction en eau potable, SIVOM, 05/11/2018. Cette annexe comporte 2 pages.



#### Ouverture du lundi au vendredi De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

SIREN 241 300 318 TVA Intracommunautaire FR54241300318

Affaire suivie par Olivier VINCENT

04.90.95.44.60

carto@sivomda.fr

SCEA OBTIFRUITS 11 chemin du Barret

13160 CHATEAURENARD

Saint-Andiol, le 05 novembre 2018

Monsieur,

Suite à votre courrier électronique du 05/10/2018 concernant une demande d'attestation d'impossibilité de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable, nous vous informons que vos parcelles se situent à environ 1563m du réseau le plus proche (cf. plan).

De ce fait il est impossible de vous raccorder au réseau d'eau potable.

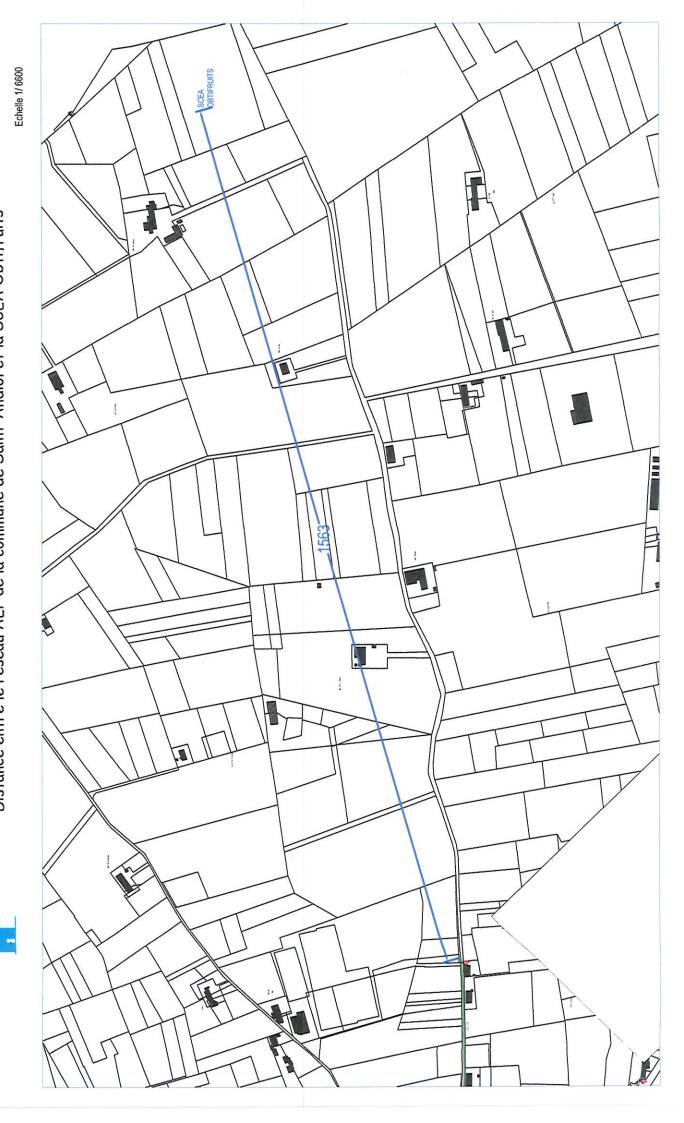
Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le directeur technique, Jean-François AJOUC

P.J: plan distance entre le réseau AEP et SCEA Obtifruit

# SIVOM DURANCE-ALPILLES

Distance entre le réseau AEP de la commune de Saint-Andiol et la SCEA Obtifruits



3.8 Annexe volontaire n°14 : formulaires d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande du permis de construire pour les bureaux

Source : Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bureaux, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et Ministère de la Cohésion des Territoires, 12/11/2018.

Cette annexe comporte 4 pages.

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m2, de la réalisation de l'étude de faisabilité

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné: Messieurs Julien MOREAU et Nicolas DE CHARNACE

représentant de la société SCEA OBTIFRUITS

situé à :

Adresse	11 Chemin du Barret					
Code postal	13160	Localité	Châteaurenard			

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Plateforme maraichere sur le site de saint andiol

Située à :

Adresse	Lieu-ditLES CLAPIERS_			
Code postal	13670	Localité Saint-Andiol		

Référence(s) cadastrale(s) : parcelle A 260

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : -

Adresse	-				
Code postal	-	Localité -			

#### Atteste que:

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- <u>Disposition 1</u>: L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Bâtiment de bureaux

#### **DISPOSITION 2: REGLEMENTATION THERMIQUE**

#### **Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	639.40
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

#### Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio:	107.50	Bbio <sub>max</sub> :	168.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

#### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le: 12/11/2018

Signature:

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise et compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires Secrétariat général Tour Pascal A

92055 Paris-La-Défense Cedex Tél.: 01 40 81 10 25 www.cohesion-territoires.gouv.fr – www.ecologique-solidaire.gouv.fr

3.9 Annexe volontaire n°15 : formulaires d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande du permis de construire pour le hangar

Source : Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité pour le hangar, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et Ministère de la Cohésion des Territoires, 12/11/2018.

Cette annexe comporte 4 pages.

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m2, de la réalisation de l'étude de faisabilité

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné: Messieurs Julien MOREAU et Nicolas DE CHARNACE

représentant de la société SCEA OBTIFRUITS

situé à :

Adresse	11 Chemin du Barret			
Code postal	13160	Localité	Châteaurenard	

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Plateforme maraichere sur le site de saint andiol

Située à :

Adresse	Lieu-ditLES CLAPIERS_			
Code postal	13670	Localité Saint-Andiol		

Référence(s) cadastrale(s) : parcelle A 260

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : -

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

#### Atteste que:

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- <u>Disposition 1</u>: L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

**Bâtiment Hangar** 

#### **DISPOSITION 2: REGLEMENTATION THERMIQUE**

#### **Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	148.40
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

#### Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio:	71.60	Bbio <sub>max</sub> :	72.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

#### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le: 12/11/2018

Signature:

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise et compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.
Ministère de la Transition é este aigue et estidaire
Ministère de la Transition écologique et solidaire Ministère de la Cohésion des territoires Secrétariat général Tour Pascal A

92055 Paris-La-Défense Cedex Tél.: 01 40 81 10 25 www.cohesion-territoires.gouv.fr – www.ecologique-solidaire.gouv.fr

#### 3.10 Annexe volontaire n°16 : carte des zones humides

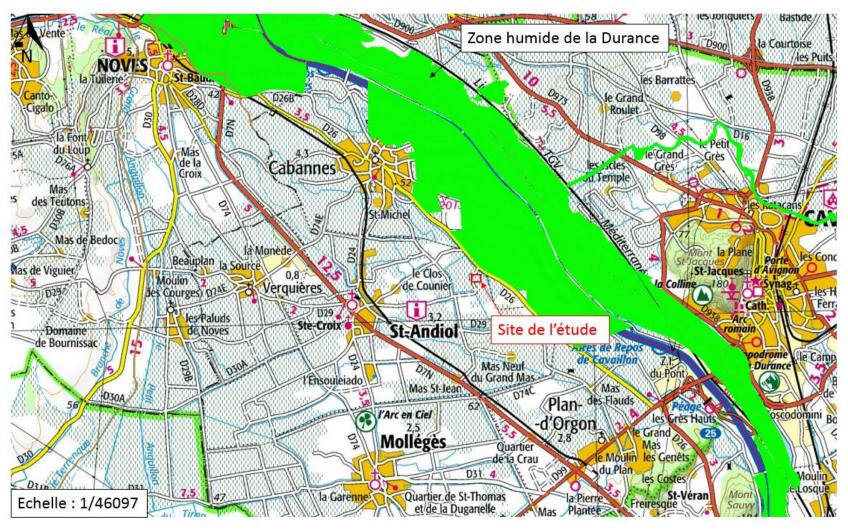


Figure 17 : Zones humides réglementaires à proximité du site (source : DREAL PACA avec annotations BURGEAP)

# 3.11 Annexe volontaire n°17 : note de synthèse de présentation des enjeux écologiques du projet

Source: Expertise écologique préliminaire, SYMBIODIV, 28/01/2018.

Cette annexe comporte 19 pages



# EXPERTISE ECOLOGIQUE PRELIMINAIRE

# **PROJET AGRICOLE**

Les Clapiers, SAINT ANDIOL (13)



Le 28 janvier 2019

BRIGNOLES (83)



RESUME DE L'ETUDE			
Libellé	Expertise écologique préliminaire dans le cadre du projet agricole au lieudit « Les Clapiers » à Saint Andiol (13)		
Référence	Exp_ecologique_preliminaire_Les_Clapiers		
Maître d'ouvrage	SCEA OBTIFRUITS  11 chemin du Barret  13160 CHATEAURENARD		
Interlocuteur	BURGEAP Marie VOGUET		
Expertise	SYMBIODIV 6 les Muscades 83170 BRIGNOLES www.symbiodiv.fr	SYMBIODIV	
Rédacteur	Pascaline VINET Chargée de projet écologue – co-gérante	Tèl: 06-98-73-79-59  Mail: pvinet@symbiodiv.fr	
Date	28 janvier 2019		



# **S**OMMAIRE

## Table des matières

SOMM	AIRE	2
l.	Preambule	3
II.	METHODOLOGIE	5
1.	Equipe et dates de passages	5
2.	Méthodologie générale	5
3.	Les aires d'études	6
4.	Limites méthodologiques	6
III.	ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE	7
1.	Bibliographie / consultations	7
2.	Périmètres du patrimoine naturel	8
3.	Fonctionnalité écologique locale	10
IV.	EXPERTISE ECOLOGIQUE PRELIMINAIRE	12
1.	Présentation des milieux naturels de l'aire d'étude	12
2.	Analyse des enjeux écologiques	14
V.	CONCLUSION	16
VI.	PRECONISATIONS	16
ANNE	(ES	18
1.	Annexe 1 – Détermination du niveau d'enjeu pour chaque groupe	18



#### I. PREAMBULE

La société OBTIFRUITS porte un projet agricole au lieu-dit « Les Clapiers » sur la commune de Saint Andiol qui concerne un terrain d'une superficie de 11,61 ha.

#### Ce projet comprend:

- ⇒ la réalisation de bureaux, locaux d'activités et d'un hangar agricole ;
- la réalisation de deux forages distincts;
- ⇒ la réalisation d'une microstation d'épuration de 10 EH munie d'un système d'épandage sur la parcelle visant à l'infiltration de des eaux issues de cette station;
- la réalisation de deux serres abritées ;
- la réalisation de cultures à ciel ouvert ;
- la réalisation d'un bassin d'orage.

BURGEAP accompagne le maître d'ouvrage sur les aspects environnementaux nécessaires à l'obtention des autorisations administratives. Dans ce cadre, une procédure de demande d'examen au cas par cas est attendue et l'autorité environnementale a indiqué son souhait d'y voir annexé une expertise préliminaire des enjeux écologiques du site.

C'est dans ce contexte que le Bureau d'études BURGEAP, a sollicité SYMBIODIV pour la réalisation de cette expertise écologique préliminaire.

Le présent document a pour objet de :

- Faire le bilan des données écologiques disponibles sur les 11,6 ha ;
- → Dresser un compte-rendu de la visite de terrain visant à évaluer la sensibilité écologique des terrains;
- ⇒ Etablir une synthèse des observations et contraintes réglementaires pressenties ;
- → Proposer une liste de préconisations permettant d'assurer l'intégration écologique du projet.





PLAN DE MASSE DU PROJET AGRICOLE DE LA SCEA OBTIFRUITS (BURGEAP)



## II. METHODOLOGIE

#### 1. EQUIPE ET DATES DE PASSAGES

Responsable chez SYMBIODIV	Pascaline VINET
Date(s) de passage	21/01/2019
Expert flore/habitat naturel	Pascaline VINET
Expert faune	Marine JARDE
Conditions météorologiques	Ensoleillé, froid (5°C), vent nul
Conditions d'accès	L'ensemble des terrains concernés par le projet a pu être prospecté en compagnie de M. Havard. Aucune difficulté d'accès n'est à noter.

#### 2. METHODOLOGIE GENERALE

L'expertise écologique préliminaire s'appuie sur :

- Une analyse bibliographique permettant d'appréhender le contexte écologique dans lequel s'insère le projet ;
- Une visite de terrain par deux experts naturalistes locaux spécialisés en faune et en flore.

## Bibliographie

- →Consultation des **bases de données** faune/flore (SILENE, faune.paca, ONEM...)
- →Analyse de la **bibliographie** (Atlas, publications, thèses...)
- →Localisation du projet vis à vis des **périmètres du patrimoine naturel**

## Visite de te<u>rrain</u>

#### Les experts :

- →Évaluent **l'intérêt du site pour l'accueil d'espèces protégées** et/ou remarquables.
- →Localisent à l'aide d'un GPS les **éléments du patrimoine** naturel importants (arbre à cavité, mare,...),
- →Décrivent les **grands types de milieux**
- → Analysent la **fonctionnalité écologique du site** (linéaires boisés, cours d'eau, pente...)

Les données collectées à travers l'analyse bibliographique et les expertises de terrains ont permis de mettre en évidence les sensibilités écologiques de l'emprise du projet et de ses abords.



### 3. LES AIRES D'ETUDES

Le tableau ci-dessous présente les aires d'études utilisées dans le cadre de la présente expertise écologique.

	Tableau 1 – Aires d'études du volet naturel	
Aire	Description	Dimension
Aire d'étude immédiate	Cette aire d'étude englobe l'emprise du projet ainsi que les espaces connexes susceptibles d'être affectés de manière directe ou indirecte par le projet (zone de stockage en phase chantier, réseaux). Celle-ci est particulière à chaque projet.  La cartographie des habitats naturels, l'analyse de la fonctionnalité locale et la recherche des espèces remarquables ont été réalisées dans cette emprise.	11,6 ha
Aire d'étude rapprochée	Cette aire s'étend dans un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet A cette échelle l'expertise écologique se fonde sur la bibliographie disponible et la consultation des acteurs ressources. Sont étudiés à cette échelle:  L'analyse des périmètres du patrimoine naturel L'analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique régional	5 km de rayon autour de l'aire d'étude immédiate

## 4. LIMITES METHODOLOGIQUES

Une visite de terrain ne constitue pas un temps d'observation suffisant pour mettre en évidence la totalité des espèces végétales et animales exploitant le secteur. Toutefois au regard du contexte agricole intensif de la plaine agricole rhono-durancienne où s'implante le projet, et des milieux présents les experts ont été en mesure de détecter les secteurs présentant une sensibilité écologique particulière.

Ainsi, les données collectées sont suffisantes pour permettre d'émettre des préconisations visant à proposer une intégration environnementale du projet pertinente.



# III. ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

## 1. BIBLIOGRAPHIE / CONSULTATIONS

DONNEES DISPONIBLES SUR LE SITE ET SES ABORDS				
		Bibliog	graphie	
Auteur, date.	Titre	Groupes concernés	Localisation (commune, sur site)	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
FLITTI A., KABOUCHE B., KAYSER Y. & OLIOSI G. – 2009	Atlas des oiseaux nicheurs de PACA	Oiseaux	Plaine rhono- durancienn e	Absence de sites majeurs à chiroptères. Pas d'espèces remarquables
LPO PACA, GECEM & GCP, 2016		Mammifères	Plaine rhono- durancienn e	Durance: Bihoreau gris, Milan noir, Busard cendré, Outarde canepetière, Chevêche d'Athéna, Rollier d'Europe, Alouette Iulu, Pipit rousseline
PIRES M. & PAVON D. (2018)	La flore remarquable des Bouches- du-Rhône	Plantes, milieux naturels et paysages	SAINT ANDIOL	Aucune espèce remarquable connue
		Bases de donn	ées consulté	es
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultatio n	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
SILENE Flore	CBN Med	Flore	17/01/2019	Aucune sur l'aire d'étude ou à proximité directe
SILENE Faune	CEN PACA	Faune	17/01/2019	Maille 5x5 km : Rollier d'Europe, Aigle de Bonelli, Butor étoilé
Faune.PACA	LPO	Faune – échelle communale	17/01/2019	84 espèces d'oiseaux majoritairement communes 5 mammifères dont le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux protégés 1 reptile, 3 amphibiens communs, o insectes
BD INPN	MNHN	Faune/flore -	17/01/2019	35 espèces citées dont 3 menacées : Aigle de Bonelli, Butor étoilé, Blongios nain
BD de l'ONEM	ONEM	Reptiles, Insectes,	17/01/2019	Lézard ocellé <b>non mentionné</b> Magicienne dentelée dans le secteur mais pas sur St Andiol <b>Proserpine/Diane</b> – pas de données
		SYNT	HESE	
Contrainte réglementaire connue sur l'emprise NON /				
Etat des connaissances sur l'aire d'étude  Absence de données				
Faune.Paca – <a href="https://www.faune-paca.org/index.php?m">https://www.faune-paca.org/index.php?m</a> id=300&sp tg=1&action=splist&zid=3&sp Commune=4493&disp <a href="https://sepack.org/saga/wakkzid=3&amp;sp">key=Afficher+la+liste+des+esp%C3%A8ces</a> INPN - <a href="https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/13089/tab/especes">https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/13089/tab/especes</a> ONEM - <a href="https://www.onem-france.org/saga/wakka.php?wiki=EnqueteSagaTotale">https://www.onem-france.org/saga/wakka.php?wiki=EnqueteSagaTotale</a>				



### 2. PERIMETRES DU PATRIMOINE NATUREL

Le tableau ci-dessous résume les périmètres du patrimoine naturel présent dans l'aire d'étude éloignée.

ioigiice:				
PERIMETRES DU PATRIMOINE NATUREL				
Périmètre régl	ementaire			
Туре	Intitulé Distance de la zone d'étude lien écolo		Intensité du lien écologique	
Д	Lucun périmètre réglementaire n'est présent dans l'ai	ire d'étude éloignée.		
Périmètre Nat	ura 2000			
Туре	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique	
ZPS	La Durance	1,3 km à l'est	Modéré	
ZSC	La Durance	1,3 km à l'est	Modéré	
Autres périmètres de gestion concertée				
Туре	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique	
PNR	Luberon	2,2 km à l'est	Nul	
Périmètre d'in	ventaire			
Туре	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique	
Zone humide	Pas de nom – 543 ha – plaine de la Durance	13 m à l'est	Fort	
ZNIEFF 1	La Basse Durance	1,4 km à l'est	Modéré	
ZNIEFF 2	La Basse Durance	1,4 km à l'est	Modéré	
ZNIEFF 2	Colline Saint-Jacques de Cavaillon	3,3 km à l'est	Nul	
	CVNTUECE			

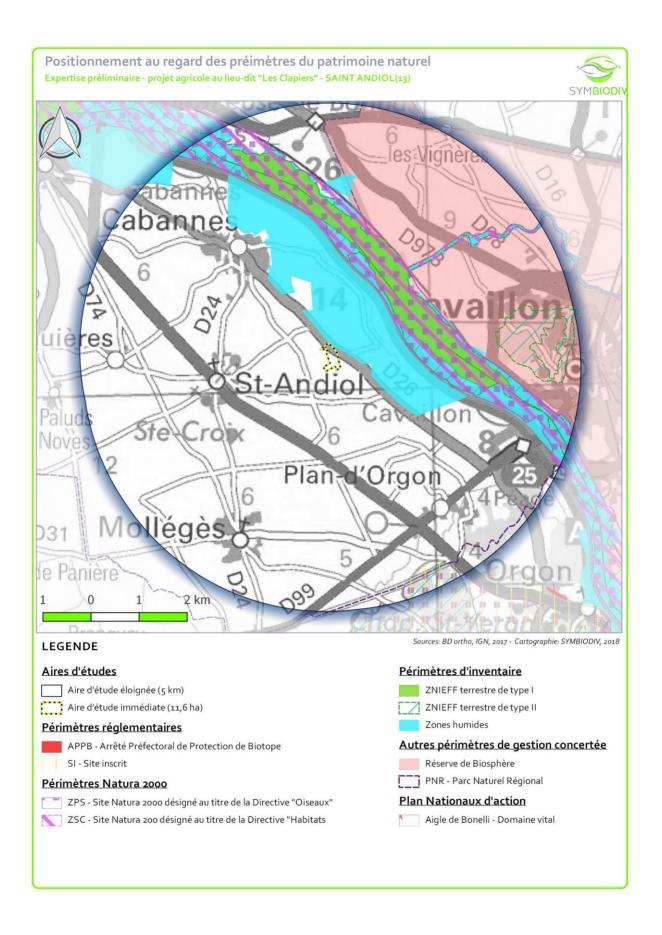
#### **SYNTHESE**

A l'échelle locale, les Alpilles au sud, le Luberon à l'est et la Durance à 1,5 km à l'est, concentrent une grande partie des périmètres du patrimoine naturel. En revanche, l'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun de ces périmètres. Elle est toutefois bordée par une zone humide de 543 ha située dans le lit majeur de la Durance.

Au regard de la proximité de l'aire d'étude avec les sites Natura 2000 « La Durance », désignés au titre de la Directive « Oiseaux » (ZPS) et « Habitat » (ZSC), une évaluation des incidences peut être attendue. Néanmoins, malgré sa proximité l'aire d'étude ne parait pas jouer un rôle particulier pour les espèces ayant justifiés la désignation de ces sites Natura 2000.

Bien qu'en dehors de l'aire d'étude éloignée, notons la présence à 5,5 km au sud, du domaine vital de l'Aigle de Bonelli. Compte-tenu de cette proximité, il est possible que des individus soient aperçus en survol ou chasse de manière occasionnelle.

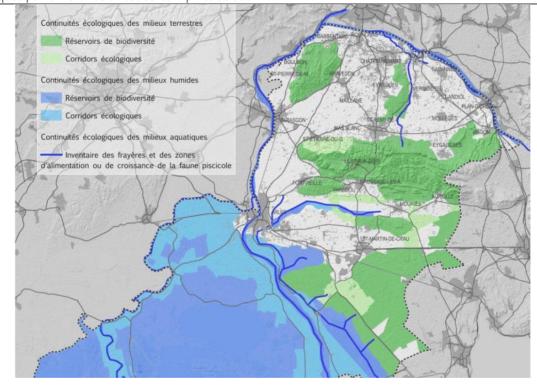






### 3. FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE LOCALE

#### FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE LOCALE Bilan des trames verte et bleue dans un rayon de 5 km Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Distance de la Intensité du lien Intitulé Туре zone d'étude écologique La Durance Modéré Réservoirs biologiques 1,5 km à l'est Corridors écologiques Aucun Cours d'eau La Durance 1,5 km à l'est Modéré Espace de mobilité du Concernée – Plaine alluviale de la Durance Inclus Notable cours d'eau Trame verte et bleue à l'échelle du SCOT du Pays d'Arles Distance de la Intensité du lien Intitulé Type zone d'étude écologique Ce secteur n'est pas identifié dans la trame verte et bleu. Les réservoirs de biodiversité les plus proches sont marqués par la Durance à l'est et les Alpilles au sud.



#### **SYNTHESE**

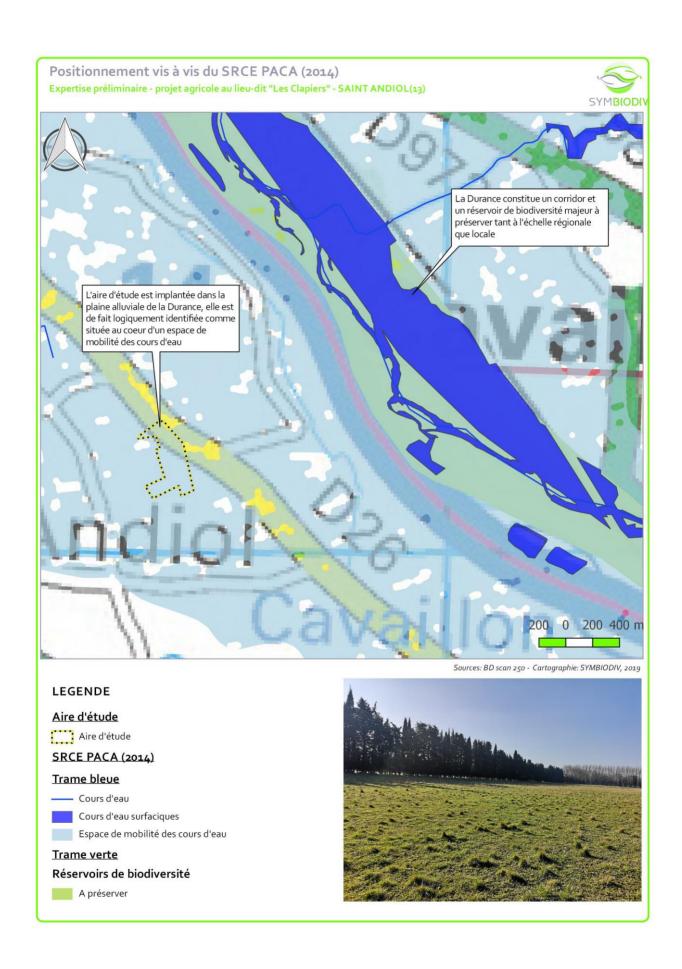
Contrainte réglementaire Non

Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet : l'aire d'étude ne parait pas jouer un rôle majeur dans la fonctionnalité écologique tant à l'échelle régionale que locale. Elle constitue toutefois un espace de mobilité des cours d'eau.

SRCE PACA (2014)

Sources SCOT Pays d'Arles : <a href="https://www.pays-arles.org/scot/le-scot/article/les-documents-du-">https://www.pays-arles.org/scot/le-scot/article/les-documents-du-</a>

scot-approuve





## IV. EXPERTISE ECOLOGIQUE PRELIMINAIRE

#### 1. Presentation des milieux naturels de l'aire d'etude

L'aire d'étude est implantée dans la plaine alluviale de la Durance. Ce secteur est caractérisé par de vastes paysages agricoles dominés par des prairies et serres entrecoupées de haies de Cyprès jouant un rôle de coupe-vent et de canaux d'irrigation.

Bien que proche de grands écosystèmes écologiquement riches tels que la Durance à l'est et les Alpilles au sud, ce territoire historiquement façonné par une activité agricole intensive reste peu favorable à une biodiversité remarquable.

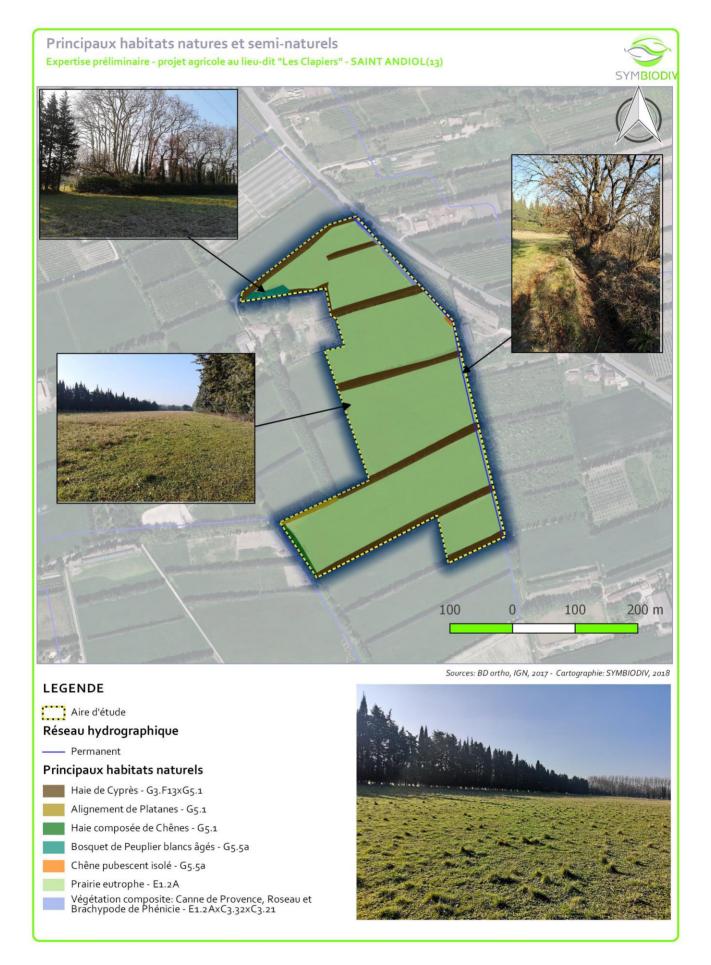
L'aire d'étude est implantée sur des sols plats et profonds. Elle se compose de vastes prairies eutrophes entrecoupés de haies de Cyprès. Ces prairies eutrophes sont peu favorables à des plantes ou insectes remarquables. En revanche, des oiseaux patrimoniaux protégés nichant au sein de milieux prairiaux comme le Pipit rousseline ou l'Alouette lulu pourraient y établir leur nid. Ces espèces, d'enjeu modéré, restent bien représentées dans la région.

Ces prairies peuvent également être utilisées en chasse par les chiroptères locaux et de grands rapaces. L'aigle de Bonelli ayant un domaine vital à 5,5 km au sud, il est possible que cette espèce fréquente de manière occasionnelle l'aire d'étude. L'aire d'étude ne présente toutefois pas une attractivité notable pour la chasse.

Un canal d'irrigation est présent en limite est. Ce dernier, en eau en période estivale, est susceptible d'accueillir des amphibiens protégés communs en période de reproduction. Par ailleurs, ces berges où se mêlent hautes herbes et arbres et quelques arbustes semblent plus attractives. Une plus grande diversité entomologique est susceptible de s'y développer même si aucune espèce protégée n'y est pressentie.

Aux abords de ce canal et à la faveur de haies ou bosquets à l'ouest, quelques arbres plus âgés présentant des cavités peuvent être notés. Ceux-ci pourraient abriter au printemps et en été des espèces d'oiseaux nicheuses patrimoniales comme le Rollier d'Europe ou la Huppe fasciée. Les pipistrelles, chauves-souris protégées mais communes pourraient également s'en contenter occasionnellement comme gîte de transit.







### 2. ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

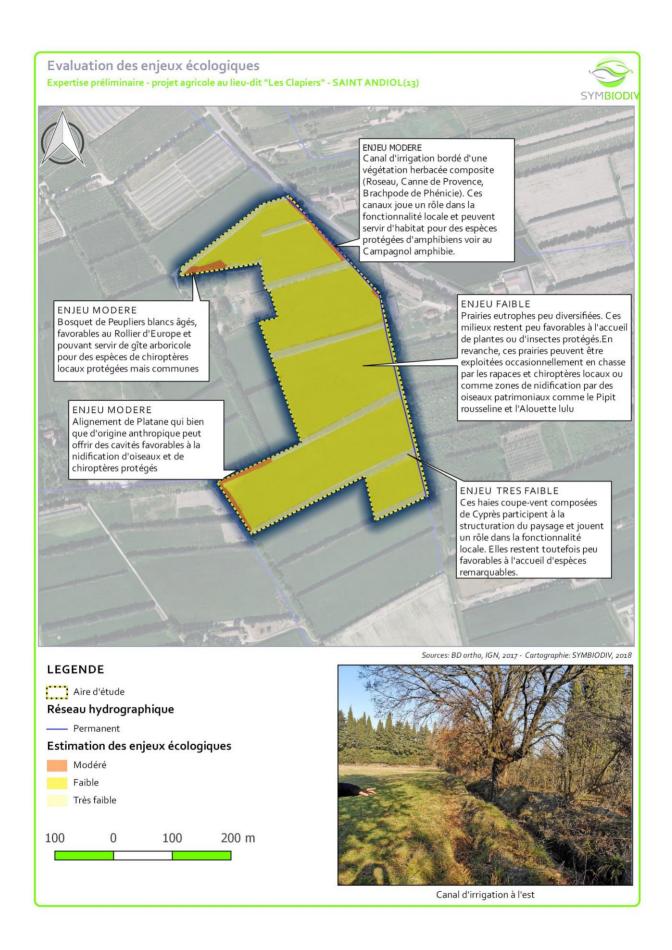
		PRED	IAGNOSTIC	ECOLOGIQUE
Groupe	Contrai nte régleme ntaire	Enjeu potenti el	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
Habitats naturels	NON	Faible	Totalité	Habitats communs et façonnés par les activités anthropiques au fil du temps représentés par des cortèges nitrophiles banals et arbres le plus souvent plantés.
Flore	NON	Faible	1	Cortège composé d'espèces communes pas d'espèce protégées pressenties
Insectes	NON	Faible	Canal d'irrigation	Habitats peu favorables à des espèces remarquables ou protégées en dehors des bordures du canal d'irrigation à l'est
Reptiles	OUI	Faible	Totalité	Présence possible d'espèces protégées communes telles que le Lézard des murailles. La seule espèce à enjeu pressentie était le Lézard ocellé, néanmoins, au vu des habitats présents, l'espèce y est jugée absente (Aucun gîte, aucune garenne)
Amphibiens	OUI	Faible	Canal d'irrigation	Présence possible d'espèce communes telles que le Crapaud commun, le Crapaud calamite et la Rainette méridionale en reproduction au sein des canaux d'irrigation de l'aire d'étude. Ces canaux semblent toutefois en eau de façon très temporaire ce qui limite leur utilisation par le cortège batrachologique local.
	OUI	Modéré	Prairie	Présence possible d'espèces nicheuses protégées mais bien représentées localement comme le Pipit rousseline et l'Alouette Iulu.
Oiseaux			Arbres âgés (Platane, Chênes, Peupliers)	Présence possible d'espèces nicheuses patrimoniales telle que le Rollier d'Europe ou la Huppe fasciée
		Faible	Prairie	Zone de chasse occasionnelle possible bien que d'attractivité limitée, les haies de Cyprès jouant un rôle de corridor
Chiroptères	OUI	Modéré	Arbres âgés (Platane, Chênes, Peupliers)	Gîte de transit possible pour des espèces communes comme les pipistrelles au sein des arbres à cavités.
Autres mammifères	NON	Faible	1	Espèces communes non protégées en transit
Autre (poissons)	NON	Nul	1	Pas d'habitat favorable à ce groupe

### SYNTHESE

## Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet

L'aire d'étude est favorable à une biodiversité commune et les enjeux écologiques y sont globalement jugés faibles. Seul le canal d'irrigation en bordure est et quelques arbres isolés sont susceptibles de constituer un enjeu écologique supérieur, jugé modéré.







## V. CONCLUSION

L'aire d'étude n'est incluse dans aucun périmètre du patrimoine naturel. Elle se situe néanmoins à moins de 15 m d'une vaste zone humide de 543 ha connectée à la Durance.

L'aire d'étude n'est pas identifiée au sein des trames vertes et bleues régionales et locales comme corridor ou réservoir de biodiversité.

Implantée dans la plaine agricole de la Durance, l'aire d'étude s'insère dans un vaste territoire où l'agriculture intensive domine de longue date façonnant des paysages prairiaux, de vergers et de serres quadrillés par un fin maillage de haies coupe-vent. A l'image de ce territoire, l'aire d'étude est dominée par des prairies eutrophes peu diversifiées entrecoupées de haies de Cyprès. Ces milieux banals paraissent abriter une biodiversité commune. Seuls quelques éléments ponctuels paraissent plus attractifs sans toutefois être exceptionnels: le canal d'irrigation à l'est et quelques arbres. Ces éléments sont identifiés sur la carte ci-après.

## VI. PRECONISATIONS

Evitement et préservation du canal d'irrigation à l'est

Adaptation du calendrier des travaux: coupe, taille, terrassement entre début octobre et fin février

Preservation des arbres âgés à cavités

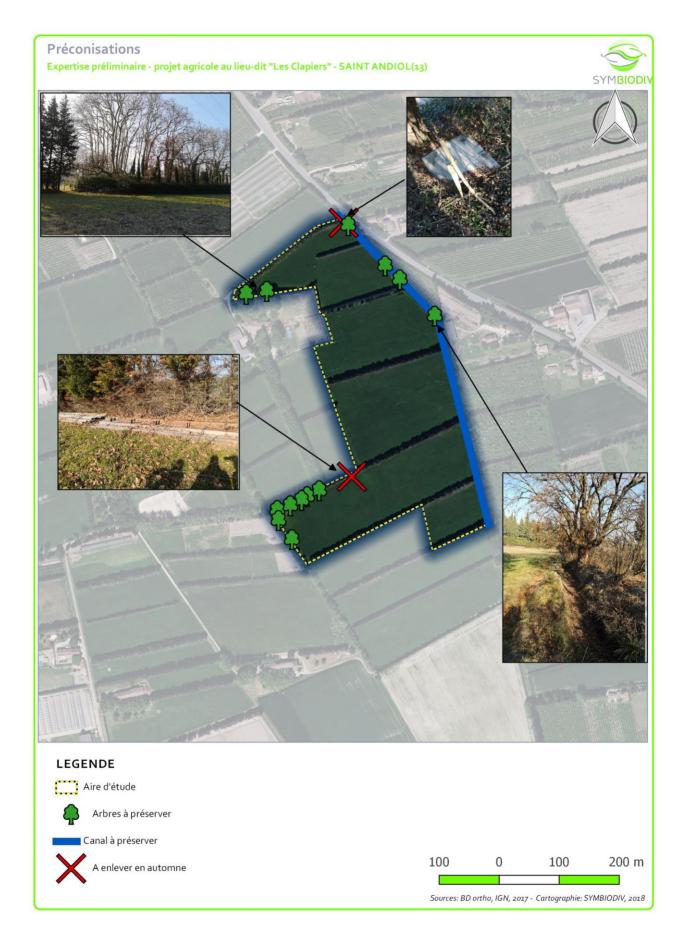
Enlever les éléments pouvant servir d'abris aux reptiles au lancement des travaux en automne

Plantation: éviter le Cyprès et privilégier des espèces locales (idéalement avec le Label Végétal Local)

Pour les haies à replanter, remplacer le Cyprès par une haie pluristratifiées à base d'espèces locales (idéalement labelisées Végétal local) bien plus attractives pour la faune :

- Strate arborée sur zone plane : Peuplier blanc (*Populus alba*), Peuplier noir (*Populus nigra*), Saule blanc (*Salix alba*) (la nappe paraissant proche ces espèces devraient bien se développer) :
- Strate arborée sur des zones topographiquement surélevées ou talus préférer le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Petit orme (*Ulmus minor*)
- Strate arbustive: Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubébine (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*).







# **ANNEXES**

### 1. ANNEXE 1 - DETERMINATION DU NIVEAU D'ENJEU POUR CHAQUE GROUPE

Très fort	Groupe représenté par des espèces protégées très rare(s) et en régression	
Fort	Groupe représenté par des espèces protégées, rares et en régression	
Modéré	Groupe représenté par des espèces protégées et/ou patrimoniales non menacées	
Faible	Groupe représenté par des espèce(s) protégée(s) communes ou des espèces communes abondantes et diversifiées	
Très faible	Groupe représenté par des espèces banales non protégées	
Nul	Groupe absent / présence uniquement d'espèces exotiques	

3.12	Annexe volontaire n°18 : courrier autorisant le rejet dans le canal d'irrigation
	de l'ASA des arrosants de Saint-Andiol

Source : Courrier autorisant le rejet dans le canal d'irrigation, ASA des arrosants de Saint-Andiol.

Cette annexe comporte 4 pages.

04/02/19

## **Marie VOGUET**

De: Envoyé: À: Objet: Pièces jointes:	Nicolas de Charnacé <ndecharnace.abt@outlook.fr> jeudi 31 janvier 2019 09:40 Marie VOGUET Fwd: RE: Autorisation REAUSE03515-02_EH St Andiol.pdf</ndecharnace.abt@outlook.fr>
Message transféré De : louis.gauthier@9online.fr Date : 31 janv. 2019 08:52 Objet : RE: Autorisation À : 'Nicolas de Charnacé' <ndecha< th=""><th></th></ndecha<>	
Bonjour	
	ci-dessous et après avoir évoqué votre dossier lors de la réunion mensuelle us donnons notre accord sur les bases du rapport d'étude hydraulique ET donc copie ci jointe.
Salutations dintinguées	
De Mississ de Chausseé andeshal	and a subject of the
<b>De :</b> Nicolas de Charnacé <ndech <b>Envoyé :</b> lundi 28 janvier 2019 1 <b>À :</b> Louis Gauthier <louis.gauthie <b>Objet :</b> RE: Autorisation</louis.gauthie </ndech 	0:31
Bonjour Monsieur,	
Voici les informations demandée	es.
Le détail des calculs du bassin de d'étude hydraulique, au paragra	e rétention ainsi que la description de la surverse sont donnés dans le rapport phe 4.
Si vous avez des questions comp du bureau Burgeap qui gère not	olémentaires à ce sujet, vous pouvez appeler directement Madame Voguet tre projet.
Son numéro est le : 06 77 88 58	73.

Cordialement,
Nicolas de Charnacé
Provenance : Courrier pour Windows 10
De: Nicolas de Charnacé Envoyé le: vendredi 25 janvier 2019 14:29
À: louis.gauthier@9online.fr  Objet:RE: Autorisation
Objet Inc. Autorisation
Bonjour Monsieur,
J'ai demandé ces informations précises au cabinet d'ingénierie qui gère notre projet.
Je vous les transmet dès que je les ai reçues.
Cordialement,
Nicolas de Charnacé
Provenance : <u>Courrier</u> pour Windows 10
De: <u>louis.gauthier@9online.fr</u> < <u>louis.gauthier@9online.fr</u> > Envoyé: Friday, January 25, 2019 9:02:30 AM
À: 'Nicolas de Charnacé'  Objet: RE: Autorisation
•
Bjr
Merci de nous faire parvenir les notes de calcul de ce bassin de rétention définissant les volumes de
surverse dans le réseau.

Bien à vous

De: Nicolas de Charnacé < ndecharnace.abt@outlook.fr> Envoyé: jeudi 24 janvier 2019 18:38 À: louis.gauthier@9online.fr **Objet:** Autorisation Bonsoir Monsieur Gauthier, Je vous avais contacté au mois d'octobre 2018 concernant notre projet d'installation de la SCEA Obtifruits à proximité du Mas des Agasses sur la commune de Saint Andiol, pour vous demander en tant que Président de l'ASA des arrosants de Saint Andiol l'autorisation de buser le canal sur 6 mètres afin de créer notre accès à la parcelle. Vous aviez d'ailleurs répondu favorablement à cette demande, et je vous en remercie. Notre projet comprend la construction de serres, et dans le cadre du dossier loi sur l'eau, nous allons créer un bassin de rétention des eaux pluviales sur notre parcelle pour compenser la surface imperméabilisée. Nous envisageons que la surverse de ce bassin se déverse dans le canal des arrosants, et c'est pourquoi je vous en demande l'autorisation écrite afin de l'inclure dans le dossier que nous devons déposer à la DDTM. Pourriez-vous me faire parvenir cette autorisation par mail en plus de la voie postale car notre dépôt de dossier doit avoir lieu en début de semaine prochaine? Je vous prie de m'excuser pour le caractère pressant de cette demande, mais je n'ai eu l'information par la DDTM

Je vous prie de m'excuser pour le caractère pressant de cette demande, mais je n'ai eu l'information par la DDTM de ce besoin qu'aujourd'hui.

Si cela vous est plus simple, je peux également me déplacer à Saint Andiol pour récupérer directement ce document.

Je vous redonne mes coordonnées téléphoniques ainsi que l'adresse de la SCEA.

Nicolas de Charnacé: 06 38 34 48 66

**SCEA Obtifruits** 

11 chemin du Barret

13 160 Châteaurenard

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer Monsieur Gauthier, mes sincères salutations.
Nicolas de Charnacé
Provenance : <u>Courrier</u> pour Windows 10